



La lettre de l'Etat dans le Cantal



L'État
de proximité
à votre service





SOMMAIRE

L'édito de Richard Vignon, préfet du Cantal.....p. 3

Zoom du mois : Le plan communal de sauvegarde...p.4

L'actu des services de l'État.....p. 6

Initiation aux gestes qui sauvent

3 mois de vigilance renforcée dans le cadre de l'état d'urgence

Lancement du dispositif « Embauche PME »

Alerte aux faux ordres de virement

La directive « INSPIRE »

La régulation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre

Cérémonie en hommage au major BON du PGM de Murat

Séminaire prévention de la radicalisation

SDIS : création de la première communauté de centre

L'action sociale de l'ONAC

La préfecture labellisée QUALIPREF 2.0

Contribution de Solidarité : pensez à la déclaration et au paiement en ligne!



Retrouvez toute l'actualité des services de l'État dans le Cantal sur :



<https://www.facebook.com/pages/Préfet-du-Cantal/572798699423608>



www.cantal.gouv.fr



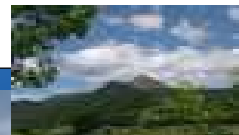
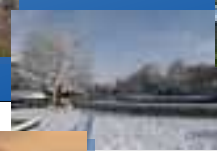
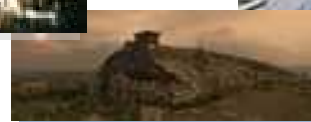
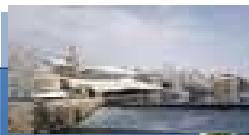
Directeur de la publication :

Richard VIGNON, préfet du Cantal

Comité de rédaction : bureau de la communication interministérielle de la préfecture du Cantal / réseau des référents communication des services de l'État

Réalisation / conception : Bureau de la communication interministérielle, préfecture du Cantal

Crédits images : Préfecture du Cantal



Editorial



Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition lorsqu'une année débute, de porter un regard sur l'année qui vient de s'achever.

Et il est bien certain que nous n'oublierons pas 2015, qui nous a tristement marqué par les événements douloureux que notre pays a traversés.

Ils ont immédiatement entraîné une réaction forte et déterminée de l'État, avec notamment l'instauration de l'état d'urgence, qui engage la pleine mobilisation de nos forces de sécurité.

Dans ces moments difficiles, notre résilience s'inscrit dans notre capacité à aller de l'avant, à continuer à mener sur nos territoires des projets ambitieux au service de tous nos concitoyens.

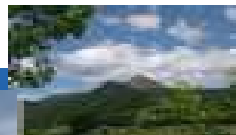
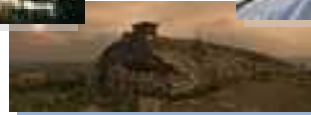
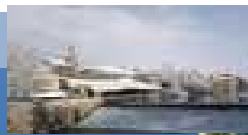
Je forme donc le vœu qu'en 2016, nous puissions poursuivre les projets ambitieux lancés en 2015, et que nous soyons ensemble au rendez-vous des enjeux essentiels qui se poseront à notre territoire : l'adaptation à la réforme territoriale, avec l'élargissement des périmètres des régions et des intercommunalités, le dynamisme de la politique en matière d'attractivité du territoire, ou encore le soutien à la reprise économique.

L'État dans le département, conforté par la réforme territoriale, sera pleinement mobilisé pour vous accompagner afin de saisir les opportunités qui se présenteront, au service des cantaliennes et des cantaliens.



Richard VIGNON

Préfet du Cantal



Zoom du mois : le plan communal de sauvegarde

3 questions à...

Monsieur Louis GALTIER, maire de Pierrefort



1 / Qu'est ce qui vous a motivé pour procéder à l'élaboration du plan communal de sauvegarde de votre commune ?

J'ai souhaité avec mon conseil municipal élaborer ce document, car étant le premier responsable de la sécurité dans ma commune, il m'apparaissait indispensable de prévoir les dispositifs à activer en cas de situation de crise pour protéger la population.

Tout d'abord, il s'agit grâce à ce plan de pouvoir alerter rapidement la population, en lui donnant la conduite à tenir. Ceci permet à la fois de faciliter la gestion opérationnelle du début d'un événement d'ampleur, de rassurer et de responsabiliser la population. En prévoyant notamment des solutions de mise à l'abri, ce plan permet ainsi de porter assistance rapidement aux habitants.

La mise en œuvre de dispositifs et de réflexes déjà prévus dans le cadre du plan facilite également pour le maire la coordination avec l'autorité préfectorale pour l'intervention des acteurs de la sécurité susceptibles d'intervenir en cas de crise.

Je précise que la commune de Pierrefort n'est pas soumise à l'obligation de disposer d'un plan communal de sauvegarde, car n'étant pas située sur une zone à risque naturel ou technologique identifié. Pour autant, nous le voyons régulièrement dans l'actualité, des événements d'ampleur et parfois inattendus peuvent toucher n'importe quel territoire. Le plan communal de sauvegarde nous a d'ailleurs été récemment d'une grande utilité lorsque nous avons dû faire face aux inondations qui ont touché Pierrefort le 12 septembre 2015.

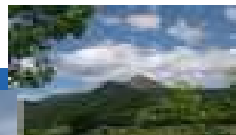
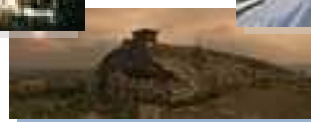
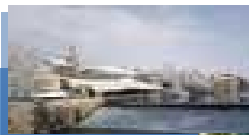
2/ Avez-vous rencontré des difficultés dans la réalisation de ce document ?

Pour réaliser le plan, il s'agit avant tout de faire un inventaire des moyens mobilisables en cas d'événement d'ampleur, pour établir un cadre de référence des actions à mettre en œuvre. La démarche est assez simple. Le guide réalisé par la direction départementale des territoires et le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture du Cantal nous a permis de suivre une méthode efficace pour l'élaboration du plan.

3/ Si vous deviez donner un conseil à vos collègues maires ?

Je les inviterais à s'engager dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, sans attendre de connaître une situation de crise qui souvent déclenche la démarche. C'est un outil réflexe particulièrement utile au maire, dont je rappelle qu'il est le directeur des opérations de secours, et qui permet d'apporter une réponse aux attentes fortes de la population qui se tourne en premier lieu vers le maire en cas de crise. Le PCS permet bien sûr de gérer les difficultés sur sa commune, mais aussi de pouvoir faire jouer la solidarité entre territoires pour pouvoir aider le cas échéant une autre collectivité en difficulté.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PCS s'inscrit donc dans une démarche faisant appel au civisme de chacun. La préfecture a d'ailleurs engagé un service civique afin de fournir un appui aux maires qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Cet accompagnement mis au profit des maires du Cantal sera, je n'en doute pas, un véritable atout afin de faciliter l'émergence des futurs plans communaux de sauvegarde.



Zoom du mois : le plan communal de sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde en bref

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il doit être compatible avec les dispositions du plan ORSEC.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Quelques chiffres sur les PCS dans le Cantal

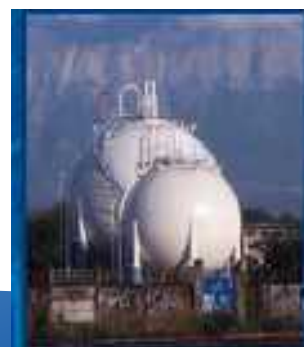
- 54 communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS,
- parmi elles, 29 l'ont élaboré,
- 11 communes se sont dotées d'un PCS sans être soumises à l'obligation

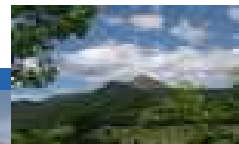
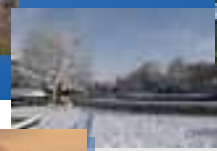
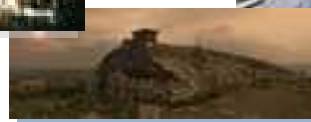
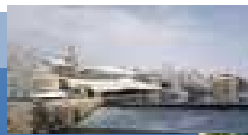


L'accompagnement de l'État pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde

Pour accompagner les communes au mieux dans la démarche d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, Mme Justine PONTVIANNE a été engagée en mission de service civique à la préfecture du Cantal. Elle se tient à la disposition des communes pour tous renseignements et appui à la démarche d'élaboration du plan communal de sauvegarde. (contact : 04 71 46 23 00)

Le mémento réalisé pour aider à l'élaboration d'un PCS est en ligne sur www.cantal.gouv.fr – rubrique Politiques publiques > Sécurité publique > Risques naturels et technologiques > S'informer sur les risques présents dans le Cantal > Plan communal de sauvegarde (PCS) > Méthodologie d'élaboration





L'actu des services de l'Etat

Initiation aux gestes qui sauvent

Après les événements tragiques qui ont marqué la France en 2015 de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies. Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours organise des séances d'initiation gratuites d'environ 2 heures sont organisées sur l'ensemble du territoire français au cours du mois de février. En fin d'initiation, chaque participant se voit remettre par le formateur et au nom du préfet, une attestation.

Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes qui sauvent sont enseignés : alerter les secours, masser, défibriller, poser un garrot et traiter les hémorragies. Au quotidien comme en situation de crise, ces « gestes qui sauvent » ont un rôle majeur : ils peuvent contribuer à sauver des vies, en stabilisant des blessés pendant les minutes qui précèdent l'arrivée des services d'urgence.



Dans le Cantal, l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers, l'Association Départementale de Protection Civile et la Croix Rouge Française proposent plusieurs sessions d'initiation durant les weekend de février.

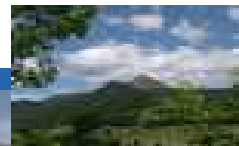
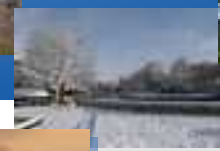
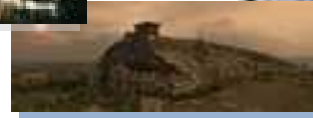
3 mois de vigilance renforcée dans le cadre de l'état d'urgence



Dans le cadre de l'état d'urgence décrété à la suite des attentats du 13 novembre dernier, les actions de lutte anti-terroriste ont été amplifiées en France. Le niveau de vigilance et de mobilisation des forces de l'ordre a ainsi été renforcé.

Des dispositifs de contrôles conséquents sur les routes ont notamment été instaurés, afin de détecter tout élément susceptible d'avoir un lien avec la menace terroriste en France. Il a d'ailleurs été rappelé aux automobilistes qu'il ne faut pas signaler ces contrôles (par appels de phares, applications GPS ou sur les réseaux sociaux), ceci dans un esprit citoyen, afin que ces contrôles conservent toute leur efficacité pour prémunir la population du risque terroriste.

Le préfet du Cantal a réuni les maires du département, le 20 novembre 2015, afin de les informer sur l'état de la menace et les mesures de vigilance à observer.



Lancement du dispositif « Embauche PME »

Le président de la République a annoncé ce lundi 18 janvier 2016 « Embauche PME », nouvelle aide à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises (PME).

A partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.

Pour quelles entreprises ?

« Embauche PME » s'adresse aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic, quels que soient leurs statuts (SA, associations, groupements d'employeurs...).

Pour quel type de recrutement ?

Le bénéfice de l'aide financière est réservé à l'embauche d'un salarié en :

- CDI,
- CDD de 6 mois et plus,
- transformation d'un CDD en CDI,
- contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle, à raison de 500 € par trimestre. Pour les contrats qui durent au moins deux ans, l'aide financière atteindra donc 4 000 €.

Est-ce cumulable avec d'autres aides ?

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).



Alerte aux faux ordres de virement

En quelques mois la gendarmerie du Cantal a recensé trois affaires d'escroquerie dites «aux faux virements» (FOVI) au préjudice d'entreprises cantaliennes. Les escrocs utilisent les failles informatiques et organisationnelles des structures visées (industrie, PME/PMI) pour obtenir des virements vers des comptes à l'étranger.

Les moyens de se prémunir :

- Mettez en place et respectez les procédures de sécurité financières.
- Sensibilisez vos salariés, en particulier les équipes comptables.
- Protégez vos systèmes informatiques.

Si vous avez un doute sur une personne vous demandant un virement :

- Demandez à cette personne un numéro de contre appel.
- Appelez le service dont l'interlocuteur se réclame.
- Méfiez-vous des mails douteux (fautes d'orthographe, erreurs).
- Informez un dirigeant de l'entreprise.
- Alertez votre banque.
- Ne donnez pas suite à la demande de virement.

Et surtout : **déposez plainte immédiatement.**





La Directive INSPIRE : mise en ligne d'un portail cartographique par la DDT



INSPIRE est une [directive européenne du 14 mars 2007](#) qui établit un cadre de référence pour une infrastructure commune d'information géographique dans la Communauté européenne, et pour favoriser la protection de l'environnement. Transposée en droit français, elle figure aujourd'hui au code de l'environnement (art. L127-1 et suivants).

La directive Inspire s'applique aux données géographiques détenues par les autorités publiques, dont les services de l'État :

- dès lors qu'elles sont disponibles sous forme électronique (pas d'obligation de numériser les documents papiers existants)
- et qu'elles concernent l'un des 34 thèmes relatifs à l'environnement au sens large, figurant dans les annexes de la directive (*ex : occupation des terres, zones à risques naturels, hydrographie, réseaux de transport, usages des sols...*).

La directive impose aux autorités publiques, d'une part de rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet, d'autre part de les partager entre elles. L'enjeu est à la fois démocratique (meilleur niveau d'information des autorités publiques, et des citoyens) et économique (création d'emplois liée au développement du secteur de l'information géographique).

Pour assurer un large accès à son propre patrimoine de données, la DDT du Cantal a mis en ligne un nouveau portail Cartographique qui permet de réaliser sa « carte à la carte » comme le précédent. Plus de 100 couches géographiques le composent désormais. Le portail répond surtout aux exigences Inspire en offrant des services de consultation, téléchargement, transformation et appels de services.

Il est accessible sur le site des services de l'État : en cliquant [ici](#)

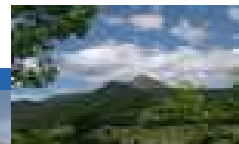
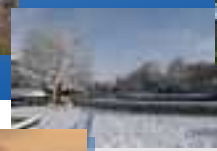
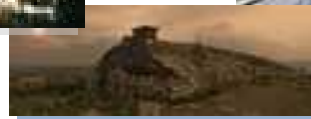
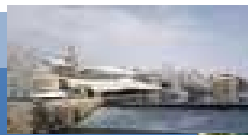
La régulation du renard dans la lutte contre le campagnol terrestre

Afin de permettre au renard de remplir pleinement son rôle de prédateur, tout en laissant la possibilité de réguler l'espèce, la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des chasseurs se sont accordées sur le principe de ne pas demander la modification du statut actuel de l'espèce qui est chassable et classée nuisible, tout en restreignant les prélèvements de renards sur les secteurs de pullulation de campagnol terrestre, ainsi que sur les secteurs en cours de colonisation.



La concertation sur les modalités d'application de ce principe doit s'instaurer au niveau local entre les agriculteurs, les responsables des territoires de chasse et les piégeurs agréés, afin de déterminer le niveau de prélèvement le plus adapté au contexte. Les ACCA, regroupant les agriculteurs et chasseurs, constituent le lieu approprié de cette concertation. Les réunions des pays de chasse, instaurées par la Fédération départementale des chasseurs constitueront également un moment privilégié de concertation.

Le préfet du Cantal salue ce consensus pour une adaptation locale et concertée des pratiques de régulation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre.



Cérémonie en hommage au major Bon du PGM de Murat



Jeudi 17 décembre 2015, une émouvante cérémonie en hommage au major Emmanuel Bon, militaire du peloton de gendarmerie de montagne de Murat dans le Cantal, décédé en service le 8 décembre 2005 dans une avalanche, s'est déroulée au groupement de gendarmerie départementale, en présence de sa famille. Richard Vignon, préfet du Cantal, a souligné l'engagement et le professionnalisme du major Bon.

Une plaque et un cadre commémoratif ont été dévoilés, afin de baptiser la salle d'instruction du groupement en son hommage. Cette cérémonie était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les militaires de la gendarmerie qui mettent en péril leur vie pour porter assistance aux randonneurs imprudents en montagne, et plus largement, l'ensemble des sauveteurs.

A ce titre, le préfet du Cantal a remis la médaille pour acte de courage et de dévouement à quatre militaires : major Guy Chevallet, adjudant Johann Gallego, maréchal des logis-chef Steeve Hastey, maréchal des logis-chef Nicolas Serin.

Séminaire prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une priorité nationale. En matière de lutte contre la radicalisation, l'action préventive est essentielle. Elle a vocation à repérer les situations laissant craindre un risque de radicalisation, d'anticiper et d'éviter les recrutements et le passage à des actes violents.

Afin d'améliorer la formation des acteurs de terrain au repérage de ces situations et d'optimiser le fonctionnement du réseau local de vigilance, le préfet du Cantal a



encouragé, après l'organisation d'un premier séminaire d'information à Aurillac en juin dernier, la mise en place de sessions de formation dans le département, par l'intermédiaire de l'association Accent Jeunes soutenue au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 7000 euros.

C'est dans ce cadre que la préfecture du Cantal a accueilli, les 4 et 5 février dernier, Monsieur Sulayman Valsan, représentant du Centre de Prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam.

M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du préfet du Cantal, est intervenu pour remercier les acteurs de terrain pour leur mobilisation, en soulignant leur rôle essentiel dans la prévention de la radicalisation, qui s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'État, notamment la cellule de veille et de suivi de la radicalisation.

Il a également évoqué l'importante campagne de prévention sur Internet lancé par le Gouvernement, avec la création du site www.stop-djihadisme.gouv.fr début 2015, et plus récemment le lancement de pages Facebook et Twitter. L'objectif est d'élargir la diffusion de messages de prévention, en décryptant la propagande des organisations terroristes islamistes et en utilisant les mêmes outils que les émetteurs djihadistes pour contrer la situation quasi-monopolistique sur internet des terroristes. Chacun est invité à être des relais de ces messages.



SDIS du Cantal : création de la 1ère communauté de centre Saint-Martin Valmeroux - Salers



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal compte 37 centres d'incendie et de secours (CIS) qui doivent travailler en commun au plan opérationnel et fonctionnel pour maintenir le maillage territorial de proximité qui caractérise l'organisation des secours en France.

L'objectif est désormais de trouver une nouvelle organisation des centres de secours pour répondre aux contraintes de disponibilité que connaît le volontariat : les bassins de coopération sont le fil conducteur de cette organisation territoriale.

Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers des centres de Saint-Martin Valmeroux et de Salers expriment leur volonté de travailler ensemble afin de mutualiser la gestion et le commandement de leurs deux unités en vue de la création d'une communauté de centre.

Ce projet, inscrit dans une démarche réfléchie et concertée entre les sapeurs-pompiers, les deux chefs de centre et les élus des deux communes, a vu le jour ce début d'année 2016, avec une officialisation lors de la Sainte-Barbe du CIS de Salers le 30 janvier dernier.

Ce principe de fonctionnement constitue une nouveauté dans l'organisation du SDIS du Cantal avec :

- La nomination d'un chef de centre pour deux unités qui dispose dans chacune d'elle d'un adjoint : Le Lieutenant Stéphane RAJEWICZ a ainsi été nommé chef du CIS Saint-Martin Valmeroux le 19 décembre 2015 et a pris officiellement le commandement du CIS Salers, et par conséquent de la communauté de centre Saint-Martin Valmeroux - Salers, le 30 janvier dernier.
- La gestion mutualisée des personnels avec notamment la création d'un comité de centre unique
- La mise en place d'une gestion commune des activités de formations
- La mutualisation des ressources humaines (quantité, qualité) dans le dossier de la Gestion Individuelle de la Disponibilité (G.I.D.)

Bilan de l'action sociale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre du Cantal

Les missions de l'ONACVG sont de trois types : reconnaissance et réparation, solidarité, mémoire.

La mission de Solidarité permet d'assurer une aide morale, administrative et matérielle à ses ressortissants (es) en difficulté. Les aides consenties ne font pas l'objet de récupération sur succession.

Le budget de l'action sociale départementale de l'ONAC se décompose pour 54 % de fonds provenant des collectes du bleu de France, 46% d'une dotation de l'Etat déduction faite des subventions attribuées par le Conseil départemental (1.500 € en 2015 dans le Cantal).

Pour l'année 2015, dans le Cantal, 486 personnes ont été aidées pour un montant total de 244 536 €.





La préfecture du Cantal labellisée Qualipref 2.0



La préfecture du Cantal a été labellisée QUALIPREF 2.0 par l'AFNOR, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 4 décembre 2015 en présence des agents de la préfecture. Il s'agit d'un référentiel gage de la qualité de l'accueil et de l'information des usagers, L'obtention de ce label témoigne de leur fort engagement pour rendre le meilleur service au public.

La préfecture du Cantal confirme ainsi une nouvelle fois qu'elle est pleinement engagée dans une démarche qualité d'amélioration continue de la relation avec les citoyens, qu'ils soient des particuliers, des élus, des porteurs de projets.

Contribution de solidarité : pensez à la déclaration et au paiement en ligne!

Le fonds de solidarité, établissement public national, collecte la contribution de solidarité auprès des organismes publics ou assimilés. Cette contribution de 1 % est assise sur la masse salariale des agents publics non assujettis à l'assurance chômage.

Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation des documents administratifs et de la simplification des formalités de déclaration et de paiement, un site sécurisé de télé-procédure a été mis en place à l'attention des

organismes collectant la contribution de solidarité (collectivités territoriales, organismes parapublics...), tout en respectant la règle de séparation de l'ordonnateur et du comptable : <https://www.telefds.fr>

Tous les renseignements utiles sont sur : <http://www.fonds-de-solidarite.fr/>



LES 10 CONSEILS

POUR QUE LE
SKI RESTE
UN PLAISIR

 **PRÉVENTION
HIVER**



Connectez-vous sur
[www.sports.gouv.fr/
preventionhiver](http://www.sports.gouv.fr/preventionhiver)

MATÉRIEL

Mon casque et mes fixations sont bien réglés et vérifiés par un professionnel.

MÉTÉO

Je connais la météo, l'enneigement et le risque d'avalanche du jour.

PRÉPARATION

Je m'échauffe avant d'entamer ma première descente.

APTITUDES

J'adapte mes choix de pistes et ma vitesse à ma forme physique.

SIGNALISATION

Je respecte la signalisation des pistes et des remontées mécaniques.

TRAJECTOIRES

Lorsque je rejoins une piste, je ne coupe pas les trajectoires des autres skieurs.

PRIORITÉ

Les skieurs situés en-dessous sont toujours prioritaires.

RESPECT

Ma vitesse et ma trajectoire ne doivent pas gêner les autres skieurs.

ARRÊT

Je ne m'arrête pas au milieu d'une piste, dans un passage étroit ou sans visibilité.

SECOURS

J'appelle les secours et je porte assistance si je suis témoin d'un accident.



En partenariat avec le ministère de l'Intérieur et :



Ces conseils sont inspirés des « 10 règles de conduite du skieur de descente et du snowboarder » réalisées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).